

Compte rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2009

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Monsieur Stéphane MARSALLON

Présents : M. HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne,
Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. DHOMBRES, Mme BRISTOT, M. TARER, Mme
PERNOT- TINEL, M. VEYRAT, Mme RULLO, M. COURTOIS
Adjoints au Maire

Mme BAZIN, M. ARNOL, M. MARSALLON, Mme BIGAND-VIVIANI, M. VALAT, M. MEILLAT, Mme
THOMAZIE, M. DOSSO, Mme PROVOST, Mme LHERMENIER, M. LOIZON, Mme LATAPIE, M.
POTIER, Mme PIRES-MARRARO, M. MAKHTAT, M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN,
Mme MOISSON, M. LLORENS, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

Mme ALY ayant donné procuration à M. VEYRAT
Mme MUCEL ayant donné procuration à Mme CARILLON

Absents Excusés

Ouverture de la séance à 20 H 30

Désignation de Monsieur Stéphane MARSALLON en qualité de secrétaire de séance.

M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M.
BIZIEUX, Mme GARTENLAUB s'opposent à la nomination de Monsieur Stéphane MARSALLON en
qualité de secrétaire.

Adoption du compte-rendu du 19 décembre 2008

Monsieur DUROVRAY dit que l'opposition ne votera pas le compte-rendu car celui-ci ne tient pas
compte de la réalité des débats qui se tiennent en séance.

Monsieur BIZIEUX demande où en est l'acquisition du matériel d'enregistrement du Conseil
Municipal et l'enregistrement proprement dit du Conseil Municipal.

Monsieur VALAT, en qualité de président du groupe MODEM, dit que le sujet qui doit préoccuper le
Conseil Municipal doit être l'intérêt général de la commune et observe qu'effectivement il a été
passé vingt minutes à parler d'un compte-rendu qui a tout le moins lui semble équilibré. Il ne s'agit
pas de rentrer dans ces comptes-rendus dans une polémique stérile mais de refléter au mieux la
réalité d'un débat démocratique. M. VALAT souhaite que cela continue et que le Conseil Municipal
puisse enfin travailler sur les sujets qui préoccupent au quotidien les administrés.

Monsieur le Maire dit que le matériel d'enregistrement est en fonction pour la première fois à cette
séance comme promis lors de débats précédents.

ADOPTE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2008.

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur DUROVRAY propose d'ajouter à l'ordre du jour 2 points :

- Une motion portant sur le maintien de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) à Montgeron.
- La modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) afin de rendre inconstructible deux terrains à Sainte-Thérèse et route de Corbeil/N6.

Monsieur le Maire dit que les dossiers n'ayant pas été déposés avant la séance, ces points seront examinés au prochain Conseil Municipal.

L'amendement est soumis au vote et est rejeté à la majorité absolue. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

ADOPTE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

L'ordre du jour.

02. Contrat urbain de cohésion sociale : année 2009 – programmation communale, associative et VVV

Monsieur FEYDEL précise que le bilan financier est à la disposition de l'opposition mais que le bilan qualitatif sera disponible que dans deux mois.

Monsieur DUROVRAY dit qu'il n'avait pas sollicité les rapports 2008 mais 2007 et veut s'assurer qu'aucune des subventions présentées ne soient versées à des associations qui n'auraient pas respecté les obligations de la loi et notamment l'obligation de transmission avant le 30 juin de rapport moral et financier aux collectivités qui subventionnent dans la mesure où le montant de leurs subventions représentent plus de 45 000 euros ou 50 % de leur budget ce qui doit correspondre à la quasi-totalité des associations mentionnées dans le rapport.

Monsieur le Maire répond que Monsieur DUROVRAY avait connaissance de toutes ces informations puisque ces dossiers avaient été examinés à une séance du Conseil Général alors qu'il était conseiller général.

Monsieur DUROVRAY précise qu'il s'agit d'une demande d'information sur les subventions versées aux associations montgeronnaises par la commune de Montgeron.

Monsieur FEYDEL propose de communiquer à l'opposition les dossiers de 2007 qui sont publics et selon la procédure habituelle.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

La programmation du contrat urbain de cohésion sociale présentée par la commune, les associations montgeronnaises et VVV pour l'année 2009, prend acte des actions initiées par les associations montgeronnaises pour un montant global de 80 769 euros, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Conseil Général de l'Essonne, du Conseil Régional Ile-de-France et de la Caisse d'Allocations Familiales pour concourir au financement de ces actions, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette programmation.

03 – Reconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher : avenant n°1 au marché de services d'assurances tous risques chantier

Monsieur DUROVRAY dit que l'opposition ne votera pas cette délibération qui fait suite à celle du 23 septembre dernier concernant la modification de la construction du groupe scolaire Hélène Boucher avec la pose de 150 pieux et un surcoût car Monsieur HÉRAULT a fait preuve de beaucoup de légèreté dans ce dossier puisqu'une expertise de lancement de sondage des sols a été organisée trois jours avant l'inauguration en grandes pompes dudit groupe scolaire.

Monsieur le Maire répond que l'inauguration n'a pas été faite en grandes pompes et que si, pour Monsieur DUROVRAY, 15 – 20 personnes dont le préfet, le député et quelques enfants de l'Oly, constituent une organisation en grandes pompes, on peut s'interroger sur d'autres manifestations des villes voisines.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agissait pas d'une expertise mais d'une contre-expertise suite à des plaintes exprimées par des riverains au début des travaux et que, par prudence, le chantier a été arrêté et comme le préconisait la contre-expertise, la décision de renforcer le sol par des pieux a été adoptée.

APPROUVE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

L'avenant n° 1 au marché selon la procédure adaptée pour les services d'assurances « tous risques chantier » (TRC) avec le cabinet de courtage Territoires et Construction – 25 000 BESANÇON pour la compagnie AXA, prorogeant les garanties contractuelles jusqu'au 15 décembre 2009 et portant le taux de prime HT de 0,15 % à 0,165 % soit un nouveau montant de prime provisionnelle de 17 685,72 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

04 – Surveillance et entretien des parcs de stationnement municipaux : autorisation de signature des marchés passés sur appel d'offres ouvert

Monsieur LLORENS intervient en précisant qu'à deux reprises, les lots ont été déclarés infructueux car les entreprises n'ont pas répondu correctement à la demande qui leur avait été faite. Le précédent marché se terminant le 31 décembre, il regrette qu'aucun prestataire pour l'entretien n'ait été désigné et que le personnel communal doit assurer cet entretien.

Madame DUCASSÉ confirme les faits regrettables de ces infructuosités mais la procédure de relance étant un marché à procédure adaptée, un prestataire devrait être désigné en mars prochain. L'entretien du parking se fera par le personnel communal ou par une entreprise de nettoyage jusqu'à la notification du marché.

Monsieur DUROVRAY demande des renseignements sur les inondations qui ont eu lieu au parking du centre et s'inquiète de la surveillance des parkings.

Madame DUCASSÉ répond que les inondations sont dues à une panne de pompe de relevage à la suite des intempéries du mois de janvier, pompe qui a dû être remplacée. Madame DUCASSÉ indique que la police municipale effectue des rondes régulières sur le parking Foch et que les parkings de la Médiathèque et du Centre sont en zone verte et zone bleue et sont par conséquent régulièrement surveillés par les agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Monsieur le Maire précise que les caméras au parking de la Médiathèque sont en cours d'installation.

AUTORISE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

Monsieur le Maire à signer le marché sur appel d'offres ouvert relatif à la surveillance et l'entretien des parcs de stationnement municipaux – lot n° 1 : prestations de surveillance, avec l'entreprise SPMC pour un montant global forfaitaire annuel de 53 040 €, approuve le lancement d'une procédure négociée sur publicité et mise en concurrence concernant le lot n° 2 : prestations d'entretien, déclaré infructueux, autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'entretien des parcs de stationnement municipaux de la Ville avec l'entreprise qui sera retenue par la commission d'appel d'offres.

05 – Enfouissement des réseaux de communications France Télécom dans la rue Raymond Paumier (entre la rue Jean Isoard et la RN6) et la rue des Bois : signature de 2 conventions

Monsieur DUROVRAY propose un amendement à la convention pour qu'elle porte sur l'ensemble de la rue Raymond Paumier jusqu'à la rue de Rouvres.

Monsieur le Maire dit que ce dossier peut bénéficier de subventions ANRU et qu'à ce titre, une 3^{ème} tranche est prévue afin de bénéficier de cette subvention car il serait dommage de faire supporter aux montgeronnais une opération qui peut être subventionnée.

Madame CARILLON dit qu'il serait judicieux de faire les travaux en même temps que la deuxième tranche.

Monsieur DUROVRAY demande également la liste des voiries 2008 et 2009. Madame DUCASSÉ reprend l'ensemble des travaux de voirie inscrit au budget primitif de la commune en 2008 et liste les rues concernées.

L'amendement est soumis au vote et est rejeté à la majorité absolue. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention relatif à ces travaux d'enfouissement des réseaux de communications France Télécom- Rue Raymond Paumier (entre la rue Jean Isoard et la RN6) et la rue des Bois, et décide de fixer le montant de la redevance d'occupation due par France Telecom pour l'utilisation du sol et du sous-sol du domaine public routier communal à 30 euros par kilomètre et par an.

06 – Travaux d'enfouissement des réseaux E.D.F dans la rue Raymond Paumier (entre la rue Jean Isoard et la RN6) et la rue des Bois : demande de subvention au SMOYS

Monsieur DUROVRAY propose un amendement pour solliciter une subvention supplémentaire et qui correspondrait à l'enfouissement des réseaux sur la totalité de la rue Raymond Paumier jusqu'à la rue de Rouvres.

L'amendement est soumis au vote et est rejeté à la majorité absolue. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

SOLLICITE À L'UNANIMITÉ

La subvention auprès du SMOYS/EDF pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux E.D.F. rue Raymond Paumier (entre la rue Jean Isoard et la RN6) et la rue des Bois et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention relatif à la demande de subvention.

07 – Demande de subvention à l'Etat pour la construction et l'aménagement des médiathèques municipales dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, 4^{ème} tranche et solde de la subvention pour la construction de la médiathèque municipale.

08 – Convention régionale de renouvellement urbain – Autorisation de signature de la convention

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Le projet de convention régionale de renouvellement urbain pour le quartier de la Forêt et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

09 – Commission communale des impôts directs : désignation de trois nouveaux membres

M. le Maire propose une liste bloquée de 3 candidats pour la désignation d'un commissaire titulaire et 2 candidats pour la nomination de commissaires suppléants. Aucune autre candidature n'est présentée. M. le Maire propose ensuite de procéder à un vote à main levée, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

PROCÈDE A l'élection, à main levée, des personnes susceptibles d'être nommées commissaire titulaire et suppléants par le directeur des services fiscaux. Sont élus Monsieur CROSNIER Michel, Mesdames DELAVEGA Corinne et GEORGEL Laurence.

10 – Composition de la commission consultative mixte du marché de Montgeron

PROCÈDE A la désignation, à bulletin secret, de quatre représentants de la commune au sein de la commission consultative mixte du marché de Montgeron.

Se sont portés candidats : M. COURTOIS, M. FEYDEL, Mme PERNOT-TINEL, Mme RULLO et M. DUROVRAY.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
• Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
• Nombre de suffrages exprimés	35
• Majorité absolue	18

Ont obtenu :

M. COURTOIS	27 voix
M. FEYDEL	27 voix

Mme PERNOT-TINEL	27 voix
Mme RULLO	28 voix
M. DUROVRAY	8 voix

Sont élus : M. COURTOIS, M. FEYDEL, Mme PERNOT-TINEL et Mme RULLO.

11 – Modification du tableau des effectifs : suppression et création de postes

DÉCIDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

La modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2009 pour procéder à la mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements de personnel et des nominations à des nouveaux postes faisant suite à la réussite de concours.

12 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association SoliCités

FIXE À L'UNANIMITÉ

Le montant de la subvention exceptionnelle pour l'Association SoliCités à 200 €

13 – Remise gracieuse suite à jugement de clôture pour insuffisance d'actif

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De procéder à la remise gracieuse d'une dette de 441,92 € à la suite de la clôture d'une procédure de rétablissement personnel et de la liquidation du patrimoine personnel d'une administrée prononcée par le tribunal d'instance de Juvisy-sur-Orge.

14 – Agrément de la CAF au Centre Social Saint-Exupéry : Adoption du projet « animation globale » et du projet « animation collective famille » pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2012

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Le projet social « animation globale » et le projet « animation collective famille » et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF un nouvel agrément centre social « animation globale » et « animation collective famille » pour le centre social Saint-Exupéry.

15 – Composition de la délégation officielle au carnaval 2009 d'Eschborn et Viernau et règlement des frais de mission des élus

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De confier à Monsieur le Maire, Mesdames ALY, PROVOST et RULLO de représenter la ville de Montgeron du 20 au 23 février 2009 à Eschborn et Viernau (Allemagne) à l'occasion des fêtes traditionnelles du carnaval et de procéder au règlement des frais de mission relatifs au déplacement des élus durant ce séjour.

La séance est levée à 22 H 25

Gérald HÉRAULT

Maire de Montgeron

Vice Président du Conseil Général de l'Essonne